

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY S.A.E.

Président du Conseil d'Administration: **S.E. ALY PACHA YEHIA**
Vice-Présidents: **M. Georges ALLEMANN** et **M. Byron DELLAPORTA**

ASSURANCES: INCENDIE, ACCIDENTS TRANSPORTS, etc.

Siège Social ALEXANDRIE Immeuble de la Société 12, Boul. Saad Zaghloul Succursale du Caire: 17, Rue Kasr el Nil

MAITRES HORLOGERS A GENÈVE

chez **HOROVITZ & Cie**

JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses et de la Société Suisse - Egypte

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282
Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

A PROPOS DE LA NATIONALITÉ DE LA FEMME MARIÉE

La loi sur la nationalité est revenue devant le Conseil national avec un certain nombre de divergences qui le séparent encore du Conseil des Etats. Il convient de mentionner notamment la disposition sur la perte de la nationalité suisse par la femme qui épouse un étranger. On se souvient que le Conseil national et le Conseil des Etats sont tous deux d'accord sur le principe de la perte de la nationalité pour autant que la femme ne déclare pas vouloir la conserver. Mais les divergences se font jour quand il s'agit de fixer le délai qui sera accordé à la Suisseuse pour faire son choix.

Alors que le Conseil fédéral proposait l'option lors des publications ou dans les six mois qui suivent le mariage, le Conseil des Etats estimait que la femme devait se déterminer au plus tard lors des publications. Mais le Conseil national ne se rallie pas à cette matière de voir. Il suit en cela la majorité de la commission; qui demande de s'en tenir au délai d'une année après le mariage.

Ce délai d'un an lui était apparu justifié. Une jeune fille suisse, qui se marie à l'étranger, peut n'être pas en mesure de faire tout de suite sa déclaration; elle peut aussi n'être pas informée à temps de ses droits. Le Conseil des Etats, craignant des abus, avait supprimé ce délai, et exigé que la déclaration fût faite au moment même de la célébration du mariage. On serait ainsi assuré qu'il ne saurait en aucun cas y avoir discontinuité dans la possession de la nationalité suisse; tandis qu'avec le délai d'un an, la femme perdrait dans certains cas momentanément cette nationalité, puis la recouvrerait, ce qui, dans le domaine du droit successoral notamment, pourrait créer des situations ambiguës.

Sans doute, le principe de la perte conditionnelle de la nationalité étant admis, le Conseil national a jugé plus équitable de donner à la jeune mariée un certain temps de réflexion; mais si, du point de vue sentimental, c'est là une décision défendable, elle le devient un peu moins si l'on mesure les difficultés juridiques que cela risque d'entraîner.

D'aucuns craignent encore que, conçue en ces termes, la loi n'entretienne la légèreté avec laquelle on considère trop souvent le mariage. De plus, on donne l'impression de faire du marchandage avec la nationalité. Ce qui, pour le moins, est fâcheux. Néanmoins, le Conseil national, faisant preuve de générosité et de compréhension, après avoir entendu de pertinentes interventions de MM. Guinand, radical genevois et Huber, socialiste-st-gallois, a décidé, par 97 voix contre 42, de maintenir le délai d'un an.

L'autre point important repris par le Conseil national après le Conseil des Etats est le principe de la rétroactivité de cette loi.

La réintégration dans la nationalité suisse ne sera-t-elle possible que pour les mariages conclus dès l'entrée en vigueur de la loi ou

bien les femmes suisses mariées avant son entrée en vigueur pourront-elles aussi en bénéficier? Le Conseil fédéral et le Conseil des Etats étaient de l'avis que cette loi ne devait en aucune façon avoir d'effet rétroactif. En revanche, le Conseil national avait tout d'abord choisi un moyen léger, teinté légèrement, il est vrai, d'arbitraire. Il avait décidé, une première fois, que seules les femmes mariées à un étranger depuis 1942 pourraient réintégrer la nationalité suisse dans le délai d'une année après l'entrée en vigueur de la loi.

Dependant, la commission propose d'abandonner purement et simplement la date fixée primitivement. C'est logique. Car une fois le principe admis, il n'y a plus beaucoup de raisons de s'arrêter à 1942.

Par 88 voix contre 31, le Conseil national a voté un article nouveau, qui prévoit que les femmes en question « qui sont restées attachées à la Suisse » (notion bien subjective, quand même), pourront, quelle que soit la date de leur mariage avec un étranger, bénéficier de la réintégration gratuite pour autant qu'elles en fassent la demande dans un délai d'une année à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. En octobre, le Conseil national avait prévu de raccorder ce droit qu'aux femmes qui ont épousé un étranger après le 1er mai 1942. Il a donc laissé tomber cette restriction. Le Conseil des Etats, lui, s'était catégoriquement opposé à la réintégration, sous prétexte que cela constituerait une disposition de caractère rétroactif, donc difficilement admissible.

Comme le firent observer avec d'excellents arguments deux députés socialistes, MM. Graber, de Lausanne, et Huber, de Saint-Gall, la solution adoptée, large et généreuse, est dans la logique du nouveau droit sur la nationalité que la Suisse est en train de se donner.

Que fera le Conseil des Etats? On peut espérer qu'il cédera, puisque c'est à une majorité de près des trois quarts (88 contre 31) que le Conseil national a pris sa décision.

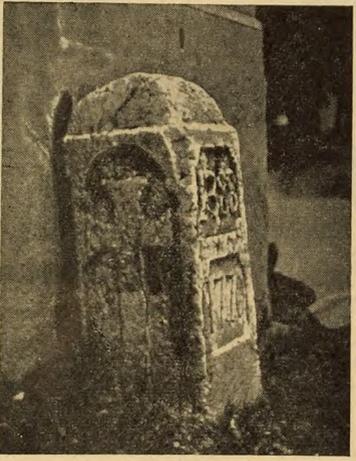
Le 600ème anniversaire de l'entrée de GLARIS dans la Confédération, vu par un de nos concitoyens

Le 4 juin 1352, la ville de Zurich et les cantons d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden conjurèrent avec le pays de Glaris un pacte éternel d'assistance et de sécurité mutuelle. La politique réaliste de l'ancienne confédération était ainsi, sous l'influence décisive du Rudolf Brun, bourgmestre de Zurich, et de Johannes von Attinghausen, landammann d'Uri et recteur du Haut-Valais, parvenue à ajouter une pierre solide de plus à l'édifice grandiose qui devait plus tard former notre démocratie helvétique. Six siècles d'appartenance à la Suisse sont un accomplissement et un engagement, et c'est dans cet esprit de légitime fierté que le peuple glaronnais a célébré, la semaine passée, le six-centième anniversaire de son entrée dans la Confédération. Des mots en avance déjà, dans toutes les écoles du canton les maîtres avaient raconté à leurs élèves comment et pourquoi les Glaronnais étaient devenus Suisses, afin que ceux qui un jour auront les destinées de leur pays entre leurs mains sachent dignement continuer l'œuvre créée et développée par leurs ancêtres. Le comité d'organisation sous la présidence énergique du colonel Heinrich Bähler et assisté des sociétés, orchestres et chœurs du canton avait en d'innombrables répétitions mis à point un programme qui devait être une manifestation culturelle et historique inoubliable.

La ronde des célébrations et festivités fut ouverte le mercredi, 4 juin 1952, par une simple et tranquille journée commémorative. Toutes les maisons du canton entier avaient sorti d'innombrables drapeaux, oriflammes, bannières, fanions qui flottaient au vent et où la croix blanche helvétique s'étendait paisiblement à côté de Saint-Fridolin, patron du pays, et qui ne devaient être rentrées que le soir du dimanche, 8 juin, cinq jours plus tard. Le visiteur était ainsi reçu par une forêt de couleurs où le rouge, le blanc et le noir dominaient, et qui le prenaient aussitôt dans une atmosphère de gaieté et de haute fête. Le soir de ce mercredi, un nouveau monument militaire de granit du Tessin représentant en relief un soldat de garde et ayant sur le socle de deux côtés un tableau de bronze où sont inscrits les noms des Glaronnais morts au service militaire pendant les deux dernières guerres mondiales, oeuvre du jeune sculpteur Jacob Oerli, fut inauguré avec des discours du conseiller d'Etat H. Feuz et

du Dr Rudolf Schmid. Des délégations militaires posèrent nombre des couronnes, après quoi l'hymne national fut chanté par un public venu en grand nombre assister à cette cérémonie inaugurale près de la gare de Glaris. Après la sonnerie des cloches de toutes les églises du pays, un culte commémoratif, où un mandat du Conseil de l'église fut proclamé méricains, étaient également au nombre des invités. Le landammann Heer, dans son allocution, souhaita bien cordialement la bienvenue à tous ces Glaronnais venus de tous les coins du monde assister à la fête de leur pays. Ensuite, il donna un aperçu sur la nature, les gens et l'histoire de sa patrie. S'adressant plus spécialement aux visiteurs de New

est aujourd'hui une localité prospère de 1200 habitants s'occupant surtout d'agriculture et de laiterie et parlant toujours leur patois glaronnais. Partis 193, ils n'arrivèrent que 108, mais le courage, l'énergie et la diligence de ces pionniers modernes parvinrent à leur créer une nouvelle patrie dont nous sommes aujourd'hui fiers. Deux télégrammes de félicitations des gouverneurs des Etats de Wisconsin et du Texas furent ensuite lus, et une vitre héraldique offerte à notre canton par M. Gottfried Kläsi de la part des citoyens de New Glaris en l'absence du maire, M. Hösli, malheureusement malade. Un chœur d'enfants aux voix fraîches et naturelles chantant «Ich bin ein Glarner Knabe» clôtura cette cérémonie empreinte d'une cordialité si chaleureuse. L'après-midi de ce vendredi était réservé à la jeunesse. Les écoliers du canton entier se rassemblèrent à Ennenda pour former un cortège costumé qui traversa ensuite les rues de la ville de Glaris. L'on vit des fleurs, des scarabées, des papillons, des jardiniers et jardinières, des figures de contes de fées, les armoiries des 29 communes du canton et des 22 cantons de la confédération, des figures tirées de l'histoire glaronnaise et suisse, bref, un cortège ravissant aux costumes magnifiques portés par ces enfants avec une grâce toute naturelle et une fraîcheur délicate. Une grande tente pouvant contenir plus de 3000 personnes avait été dressée sur le Landsgegenplatz, et c'est là qu'un goûter fut offert à cette jeunesse venue de tous les coins du canton, après lequel le Dr. Fritz Stucki, chef de l'instruction publique au conseil d'Etat, prononça une allocution suivie avec intérêt par tous ces jeunes Glaronnais, qui assistèrent ensuite à la répétition générale de la pièce de gala de Walter Hauser: «Ds Glarnerländlerisch nu chli», revue historique en trois actes écrite et exécutée à l'occasion de ce six-centième anniversaire.



Au nombre de 6000 les Autrichiens s'étaient mis en campagne pour assujettir les Glaronnais. 600 braves leur infligèrent la plus complète déroute. Onze fois, dans la tempête de neige de ce 9 avril 1388, l'ennemi tenta l'assaut devant Naefels; onze fois il fut repoussé, pour être finalement chassé hors de la vallée. Onze pierres commémoratives proclament à la postérité le victorieux esprit d'indépendance du petit peuple de la Linth. Et chaque année ce peuple se rend en pèlerinage sur le champ de bataille et célèbre, solennellement, le souvenir de cette glorieuse journée de libération.

entre autres, fut célébré à huit heures du soir. La nuit venue, de grands feux furent allumés sur les montagnes. Deux jours plus tard, le matin du vendredi, 6 juin, une réception fut organisée pour les Glaronnais venus de l'étranger dans la salle du Grand Conseil à Glaris. Ils étaient environ une centaine, venus de neuf pays européens, du Chili, du Brésil et des Etats-Unis, et l'on pouvait confusément entendre au moins une dizaine de langues différentes dans le murmure qui précédait la dis-cours du Dr Heinrich Heer, président du conseil d'Etat et landammann du canton de Glaris. 19 représentants de New Glaris dans le Green County de l'Etat de Wisconsin (Etats-Unis), localité prospère fondée il y a une centaine d'années par des émigrants glaronnais aujourd'hui citoyens a-

Glaris, il leur rappela comment leurs ancêtres avaient lors de la misère provoquée par la crise économique de la moitié du siècle dernier quitté leur pays sous la conduite de Georg Le-gler et de Niklaus Dürrt le 12 avril 1845 pour arriver le 16 mai à Baltimore. De là, ils se mirent à traverser le grand continent pour s'établir enfin, dix-huit semaines plus tard, dans le Green County où ils fondèrent ce New Glaris qui

LES SUISSES D'ALLEMAGNE

L'œuvre des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique communique: Les délégués à la 5ème conférence des présidents des associations suisses en Allemagne, représentant 36 sociétés, conférence qui s'est tenue à Francfort-sur-le-Mein, ont exprimé l'attachement et le vœu que lors de l'aplanissement des divergences entre les Chambres, ce soit le texte présenté par la commission du Conseil national sur la nouvelle loi de nationalité, qui prévoit un effet rétroactif pour le droit d'option des Suisses, qui soit adopté par les Chambres. L'assemblée a adopté la résolution suivante concernant les dommages de guerre (Accord de Washington): Pleinement confiants dans les déclarations et les assurances données par les autorités suisses compétentes, les Suisses demeurés en Allemagne, contrairement à d'autres victimes de la guerre, sans exercer sans cesse de pression, ont jusqu'ici attendu patiemment une solution juste et équitable de la question des dommages de guerre. D'autant plus pénible et amère est aujourd'hui leur déception que le Conseil fédéral soit actuellement disposé à renoncer à l'accord de Washington et ainsi à la part de la liquidation des biens allemands en Suisse pour réparer les dommages de guerre, sans pour cela soulever simultanément la question des réparations aux victimes de la guerre. L'assemblée fait siennes les déclarations de la conférence des associations suisses en Allemagne tenue au Vorort de la conférence des présidents et attend que 7 années après la fin des

Mlle BRIOD A LONDRES

Mlle Alice Briod, du Secrétariat des Suisses à l'étranger, a fait une conférence au sein de la section londonienne de la Nouvelle Société helvétique sur « l'influence de la femme suisse dans la vie nationale ». A l'issue de la conférence, une discussion nourrie s'est instituée sur le suffrage féminin ainsi que sur d'autres questions présentant pour les Suisses à l'étranger un caractère d'actualité. C'est ainsi que les problèmes de la taxe d'exemption du service militaire, de la mobilisation des Suisses de l'étranger dans le cas d'une mobilisation générale de la Suisse, de la nationalité des Suissesses qui ont épousé un étranger, etc., ont été controversés. Mlle Briod a visité Leeds, Manchester et d'autres villes de province où se trouvent des colonies suisses. En même temps que Mlle Briod, est arrivé à Londres le groupe de chanteurs de la « Chanson du Rhône » en l'honneur duquel le ministre de Suisse a offert une réception à la Légation. La « Chanson du Rhône » qui s'est fait entendre, s'est également produite au banquet du City Swiss Club, ainsi qu'à la fête d'été de la colonie au Central Hall, qui groupe chaque fois 2000 de nos compatriotes.

QUESTIONS ET REPONSES

COORDINATION DU TOURISME

Dans une question posée au conseil fédéral, M. Tenchio, catholique conservateur des Grisons a suggéré de charger un service de l'administration fédérale de coordonner la politique suisse dans le domaine du tourisme. Le conseil fédéral a répondu

comme suit: Les désirs et suggestions des milieux intéressés à notre économie touristique, notamment ceux de l'hôtellerie et des entreprises de transport ont été depuis de nombreuses années, suivis avec la plus grande attention par le Conseil fédéral. Ce dernier s'efforce, dans les limites de sa compétence et en étroite collaboration avec les cantons et les organisations de l'économie privée de traiter d'une manière uniforme et adéquate les problèmes constamment en évolution de notre tourisme.

Les questions relatives au tourisme sont, à bien des égards étroitement liées à celles qui concernent la production, le commerce et les transports. En tant qu'un concours ou un encouragement officiel entre en considération, ces affaires touchent à des domaines qui sont, en vertu des lois, d'ordonnances et d'arrêtés du Conseil fédéral, du ressort des divers départements et services de la Confédération. Il ne serait ni possible ni judicieux de confier à un service spécial l'ensemble des questions qui intéressent le tourisme et sont traitées par des départements différents. En revanche, le Conseil fédéral à l'intention de renforcer la collaboration dans l'administration fédérale, l'étude du rapport dit «de Lucerne» sur l'hôtellerie suisse, sa situation actuelle et les mesures nécessaires pour la soutenir et l'encourager fournira l'occasion de chercher la solution répondant le mieux aux circonstances.

Les fonctionnaires et les campagnes électorales

M. Jaeckle, (indépendant de Zurich) ayant posé une question sur la participation des fonctionnaires aux campagnes précédant les votations, le Conseil fédéral a répondu qu'en principe, le fonctionnaire fédéral, comme n'importe quel citoyen, a le droit d'exprimer en public son avis sur les lois qui sont soumises au peuple et d'en commenter le but et la teneur. Il doit toutefois faire preuve d'objectivité, observer constamment la sage réserve que lui dicte sa fonction et satisfaire en particulier à l'obligation légale de garder le secret de toutes les affaires de service considérées comme confidentielles. Le Conseil fédéral n'a eu connaissance d'aucun cas où ces conditions n'auraient pas été remplies au cours de la campagne qui précède la votation relative à la loi sur l'agriculture.

SESSION D'ETE DES CHAMBRES FEDERALES

Participation à l'U.E.P.

Le Conseil national discute du maintien de la participation de la Suisse à l'Union européenne de paiements (U.E.P.). H. Hess (pays. Thurgovie) rappelle les inquiétudes éprouvées dans les milieux agricoles en 1950 lorsque se posa la question de l'adhésion de notre pays à l'U.E.P. Il est juste de reconnaître que la promesse qui fut faite par le Conseil fédéral que la marge de libéralisation des produits agricoles ne dépasserait pas 60 o/o a été pleinement tenue. L'orateur demande à M. Petitpierre, conseiller fédéral de renouveler aujourd'hui cette promesse, ce qui facilitera le vote des représentants paysans en faveur du projet.

M. Spuhler (soc. Zurich) qui représente une minorité de la commission, considère que le crédit sollicité par le Conseil fédéral est trop élevé et il propose de le réduire de 275 à 180 millions de francs; il serait

CONSEIL NATIONAL

juste, dit-il, que l'économie privée qui bénéficie largement de la participation de la Suisse à l'U.E.P. assume elle-même une partie des risques et des frais qu'elle assume actuellement la Confédération. M. Hohenstein (Cons. St Gall) insiste sur la nécessité d'un contrôle plus rigoureux pour éviter les abus qui ont été commis jusqu'à présent. Des assurances ont été données à cet égard par nos autorités.

M. Graedel (soc. Berne) insiste sur l'intérêt des ouvriers aux exportations. La participation de la Suisse à l'U.E.P. a donné à cet égard d'heureux résultats et l'orateur se rallie au projet. M. Duttweiler (indép. Berne) développe un postulat préconisant la création de crédits de mandat à la Suisse par l'organisation européenne de coopération économique (OECE).

M. Petitpierre, conseiller fédéral, donne volontiers l'assurance demandée par M. Hess, à savoir que la Confédération n'intend pas dépasser la marge de 60 o/o pour la libération des produits agricoles. En ce qui concerne la couverture des frais encourus par la Confédération, la question a été tranchée par le Conseil fédéral, dans le sens que ces frais doivent être couverts par les bénéficiaires de l'U.E.P. Le chef du département politique précise que l'U.E.P. ne semble pas disposée à admettre de la Suisse un «quota» aussi élevé que celui prévu dans le projet du Conseil fédéral. Il est vraisemblable que le crédit supplémentaire nécessaire pour le moment sera de 175 millions de francs; si le Conseil fédéral demande 275 millions, c'est pour avoir une certaine liberté de mouvement, si le besoin s'en faisait sentir. L'orateur demande à la Chambre de repousser, en conséquence, la proposition de minorité Spuhler de ramener

ASSEMBLÉE FEDERALE

le crédit total de 275 à 180 millions de francs. M. Petitpierre ajoute, que la Suisse n'a pas assumé de nouvelles obligations financières à l'égard de l'OECE. Nos crédits sont destinés exclusivement à assurer nos relations économiques avec l'étranger. M. Petitpierre affirme qu'il n'a jamais prononcé un mot inégal à l'égard de l'URSS et qu'il estime, malgré la différence de nos régimes intérieurs, que nous devons entretenir des relations correctes avec l'Union soviétique.

(Lire la suite en page 4)

LA SUISSE ET L'U.E.P.

Dans son message à l'Assemblée fédérale concernant le renouvellement de la participation de la Suisse à l'Union européenne de paiements, le Conseil fédéral étudie, en particulier, les effets de la libération sur le trafic des marchandises de la Suisse avec les différents pays et relève qu'au cours des dix premiers mois de 1951, les exportations suisses à destination des pays de l'U.E.P. ont, dans l'ensemble, marqué une plus-value de l'ordre de 654 millions de francs, par rapport à l'époque correspondante antérieure à l'adhésion de la Suisse à l'Union. Cela représente un accroissement moyen de 38,7 pour cent. En chiffres absolus, ce sont nos exportations à destination de la Grande-Bretagne et des autres régions de la zone sterling qui ont le plus contribué à ce développement, mais ce sont nos ventes à la Suède qui marquent le pourcentage d'augmentation le plus élevé.

Certes, les mesures de libération des échanges ont fortement contribué au développement de nos exportations à destination des pays membres de l'U.E.P. On doit cependant se rendre compte du fait que, même si la Suisse était restée à l'écart de l'Organisation européenne de coopération économique et de l'Union européenne de paiements, ses exportations dans chacun de ces pays, pendant l'année écoulée, auraient marqué une avance. Cette avance aurait été due en particulier, à l'augmentation extraordinaire de nos importations et à celle des moyens de paiements qui en serait résultée, dans le trafic bilatéral des paiements. Cette abondante alimentation du clearing aurait vraisemblablement permis à la Suisse, en se plaçant sur une base uniquement bilatérale, d'obtenir de l'un ou de l'autre des Etats membres de l'U.E.P. au moins dans une certaine mesure, qu'ils tiennent mieux compte de la structure traditionnelle de nos exportations.

Si l'on tient compte de la façon dont notre tourisme avec l'étranger s'est développé jusqu'à ce jour et du succès qu'il a remporté sur la concurrence accrue des pays à monnaie faible, il n'est pas douteux qu'une reconduction de l'Union européenne de paiements, avec la participation de la Suisse, ne soit dans l'intérêt même de nos relations touristiques avec l'étranger. Sur la nécessité de maintenir l'U.E.P., le message s'exprime ainsi: Même si l'on tient compte des faiblesses et des lacunes de l'Union, il faut considérer que la disparition de cette institution porterait, à n'en pas douter, un coup grave à l'économie européenne en général et à l'économie suisse en particulier. Tentative audacieuse, l'U.E.P. a établi le trafic des paiements eu-

POUR LA PREMIERE FOIS EN EGYPTE

LE LAIT CAILLÉ VITAMINÉ

Vitamines A + B1 + B2 + C + D

En vente chez: **GROPPI, Tél. 46199/8/7**

A L'AMERICAIN, Rue Soliman Pacha

et auprès des Revendeurs

R.C. 76888

AU PALAIS FEDERAL

SUBVENTIONS FEDERALES
Le Conseil fédéral a accordé des subventions :
Au canton du Tessin pour des travaux de reboisement et pour la construction de chemins.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse).

intéressés aux usines de Rheinau. Le représentant du conseil d'Etat a déclaré que le gouvernement suit l'affaire avec la plus grande attention...



LES COMPTES D'ETAT DE BALE
Les comptes d'Etat de Bale-Ville se soldent par un bénéfice de 1.759.321 francs sur un total de recettes de 131.433.001 fr.

LE NOUVEL EXPRESS « LA FLECHE DU RHIN »
Le « Rheingoldexpress » étant toujours surchargé, les chemins de fer allemands ont mis en service un autre express de 1ère et 2ème classes qui porte le nom de « Fleche du Rhin ».

NOTIFICATION DE MALADIES TRANSMISSIBLES
Le Conseil fédéral a décidé de prescrire, à partir du 1er juillet prochain, la déclaration d'un certain nombre de maladies transmissibles qui n'étaient pas encore soumises à la notification.

EN L'HONNEUR DE STRAVINSKY
L'orchestre de chambre de Bale, dirigé par Paul Sacher, a célébré le 70ème anniversaire d'Igor Stravinsky en exécutant la Messe du célèbre compositeur.

UN GORILLE A BALE
Le grand gorille du jardin zoologique de Bale vient d'être opéré. Il avait avalé, en effet, le stylo métallique avec lequel le griffonnait parfois dans le carnet de notes du gardien en chef.

SUISSES A L'ETRANGER
UNE PREMIERE AUDITION MONDIALE
On apprend de Rotterdam que le chœur « Christlike Motets Gratoriumvereniging » et le grand orchestre philharmonique de Rotterdam, sous la direction de Laurens van Winterden, viennent de donner en première audition mondiale le Psalme 139 pour chœur et orchestre du compositeur Henri Gagnebin.

GRAND CONSEIL DES GRISONS
La question des routes a été soulevée au Grand Conseil des Grisons. Le rapporteur de la commission de gestion a demandé que l'on développe plus rapidement les voies d'accès à l'étranger.

AU GRAND CONSEIL
La question de l'ajournement d'avril à juin du cours complémentaire de la brigade frontière 11 a été soulevée au Grand conseil par des interpellations payannes et radicale ainsi que par une question paysanne.

GRAND CONSEIL VAUDOIS
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

lois a été nommé en la personne de M. Edmond Guinand, chef du département des finances.

CONSEIL COMMUNAL DE NEUCHÂTEL
Le Conseil général de Neuchâtel a élu le Conseil communal (autorité exécutive). Celui-ci se compose, comme précédemment, de 2 radicaux, 2 socialistes et 1 libéral.

MOUVEMENT CHRETIEN-SOCIAL
L'Union ouvrière chrétienne sociale a célébré l'anniversaire de la mort du chanoine Jung, fondateur du mouvement.

COMMUNE DE SCHAFFHOUSE
Le Conseil communal de Schaffhouse a voté un prêt de 195.000 Fr. sans intérêt pour la construction de trois blocs de maisons destinés à abriter des familles aux revenus modestes et ayant des enfants.

LE TELEPHONE AUTOMATIQUE A SCHWYZ
Le service des téléphones de central de Schwyz est devenu automatique. Le même jour le train exposition «Pro Telephon» montrant le développement des télécommunications en Suisse pendant un siècle est arrivé à Schwyz.

L'ESSAI D'UN RADAR DE PRECISION
L'aéroport de Genève a procédé à des essais d'une station mobile de radar de précision pour l'approche et l'atterrissage des avions.

AU GRAND CONSEIL THURGOVIE
Le Grand conseil de Thurgovie s'est réuni en session ordinaire du printemps. L'Assemblée a élu président du grand conseil M. Max Hafjter, avocat à Frauenfeld.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.



AU GRAND CONSEIL
Le Grand conseil a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

Advertisement for Jantzen swimwear featuring a woman in a swimsuit and the text 'Imaginez vous dans un Jantzen!'.

Advertisement for PELTOURS with the slogan 'Avant qu'il ne soit TROP TARD!' and 'SONGEZ DES A PRESENT A VOTRE VOYAGE'.

Advertisement for LEBON & CIE - ALEXANDRIE featuring a woman at a typewriter and details about office equipment.

Advertisement for BUFFET DE LA GARE des C.F.F. Bale, listing services and contact information.

Dans nos Cantons

APPENZEL
GRAND CONSEIL D'APPENZEL RH. INT.
Le Grand conseil d'Appenzel Rh. Int. a approuvé le rapport des comptes pour l'exercice 1951.

ARGOVIE
GRAND CONSEIL ARGOVIEN
Le Grand conseil d'Argovie a rejeté les plaintes relatives à la refecton des routes.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

GRAND CONSEIL VAUDOIS (suite)
Le Grand conseil vaudois a discuté la loi sur la construction d'une école cantonale mixte dans l'Oberland vaudois.

Large advertisement for Firestone DeLuxe Champion tires, featuring a large tire image and promotional text.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
15, rue de La Poste

DIMANCHE 22 JUIN 1952

9 h. : Catéchisme.
9 h. 45 : Culte en langue allemande. Gottesdienst in deutscher Sprache.

9 h. 45 : Ecole du Dimanche.
6 h. 45 p.m. Récital d'orgue par John Lea-Morgan. Maître de musique de l'Université d'Oxford en collaboration avec Joseph Oumow, cello (voir aux annonces)

RECEPTION

Le pasteur reçoit tous les jours au bureau de l'Eglise, entre 10 h. a.m. et midi (mercredi et samedi exceptés). Il reçoit aussi au Presbytère sur rendez-vous. Tél. au bureau 24249.

DOMICILE DU PASTEUR

Presbytère de Camp de César, 29, rue Bolbitine, Tél. 70650.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE

39 Avenue Fouad Ier

DIMANCHE 22 JUIN 1952

9 h. : Ecole du Dimanche.
10 h. : Culte : « L'OBÉISSANCE DIFFERÉE ».

LAURIERS

Nous apprécions que

LISELOTTE WICHSER

ancienne élève de l'Ecole Suisse d'Alexandrie, a obtenu le diplôme fédéral à l'Ecole des Arts appliqués de Genève pour dessins de mode et publicité.

Toutes nos félicitations à notre jeune compatriote à qui nous souhaitons la plus brillante des carrières.

SOCIÉTÉ "HELVETIA" ALEXANDRIE

L'ouvrage sera fermé durant les mois de juin, juillet, août et septembre au 6 octobre.

Les distributions auront lieu comme à l'ordinaire le 1er lundi de chaque mois.

Le Comité

INVITATION

Madame M. Linke est heureuse de faire savoir à ses amis laissés en Egypte, qu'à partir du 1er Juillet, elle habitera à Morges, 24 rue de Lausanne, et espère que ses amis de passage dans la région, ne l'oublieront pas et lui rendront visite.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 22 JUIN 1952

MENU

Riz aux Fruits de Mer

Jambon Fumé au Madère

Pommes Châteaues

Epinards en Branche

Salade Marseillaise

Tranche Pralinée

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél. 56785.

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29034 — «Les quatre marchés» (Ginette Lacz, Hadjiskos) (film grec).

AMIR — Tél. 27893 — «The desert fox» (James Mason, Jessica Tandy) (2e semaine).

FERIAL — Tél. 21233 — «Les deux gamines» (Leo Marjano, Suzy Prim).

FLUID — Tél. 25832 — «Juliette ou la clé des songes» (Gerard Philippe, Suzanne Cloutier).

LA GAITE — Tél. 11225 — «The Lady takes a sailor» (Jane Bryan, Dennis Morgan). Et : «Chain Lightning» (Humphrey Bogart).

METRO — Tél. 22850-22859 — «The man with a cloak» (Joseph Cotten, Barbara Stanwyck).

MOHAMED ALY — Tél. 25106. «The big city» (Margaret O'Brien, Robert Preston).

RIALTO — Tél. 24694 — «Dallas» (Gary Cooper, Ruth Roman).

RIO — Tél. 29036 — «O.K. Néron» (Silvana Pampanini, Gino Cervi).

ROYAL — Tél. 26329 — «Hollywood story» (Richard Conte, Julia Adams).

STRAND — Tél. 26329 — «Submarine Command» (William Holden, Nancy Olson).

COLES FAX

LANGUES VIVANTES

COMMERCE COMPTABILITÉ

STENOGRAPHIE DACTYLO

LE CAIRE : 4, rue de la Poste

ALEXANDRIE : 10, rue de la Poste

PORT SAÏD : 10, rue de la Poste

T. N. T. - M. S. S. - M. S. S.

A ALEXANDRIE

COLONIE SUISSE D'ALEXANDRIE

Tous les Suisses et Suissesses d'Alexandrie, âgés d'au moins 20 ans, immatriculés au Consulat de Suisse, à Alexandrie, depuis au moins un an et ayant maintenu leur résidence à Alexandrie depuis au moins un an, sont invités à prendre part à l'

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COLONIE

qui aura lieu au CERCLE SUISSE A CHATBY, le

Vendredi 20 Juin 1952, à 18h. 30 précises.

Cette assemblée aura à débiter sur l'ordre du jour suivant :
1.) Lecture du procès-verbal de la réunion du 17 Mai 1952.
2.) Approbation de modifications à la rédaction de l'acte constitutif de la «Fondation Médicale Anglo-Suisse» et de son annexe, arrêtés et approuvés en Assemblée Générale le 17 Mai 1952.
3.) Pouvoirs à donner aux fins de passage de l'acte constitutif de la nouvelle Fondation (en modification des pouvoirs déjà donnés par l'Assemblée du 17 Mai 1952).

SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE

SAMEDI 21 JUIN à 2 h. 30 p.m.

DIMANCHE 29 JUIN à 9 h. a.m.

ENTRAINEMENT

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE

DIMANCHE 22 JUIN à 6 h. 45 p.m.

RÉCITAL D'ORGUE

donné par

JOHN LEA - MORGAN

M. A. Bnus Oxon

en collaboration avec

JOSEPH OUMOW, (cello)

Ouvres de : Bach, Händel, Lea-Morgan, Boellman, Bruch

PROGRAMME A L'ENTREE

Bibliothèque du Cercle Suisse d'Alexandrie

Nouveaux livres

2551 Maillart Ella: Croisières et caravanes. Récits de voyages. 190 pages, Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1951.

2552 Hommage à C.F. Ramuz par quelques écrivains de la revue littéraire «Suisse contemporaine», 126 pages, Edition de la Concorde, Lausanne, Novembre 1947.

2553 Rollan Jack: Petit traité d'histoires suisses. Notre histoire, des débuts au Grutli, revue et diminuée en riant par le spirituel chansonnier de Radio Lausanne.

AUDITION D'ELEVES

Le Conservatoire de Musique d'Alexandrie, vient de clore en ce jour du 14 Juin 1952 ses séries de manifestations musicales de l'année scolaire 1951-52 par la troisième audition publique d'exercices d'élèves.

La nécessité de donner à la musique sa place dans la culture, en vue notamment d'un mouvement social où tout le monde puisse se communiquer dans la beauté, et plus encore réaliser l'éducation à la phase affective puisque c'est par l'émotion que la conscience de l'enfant et de l'adolescent et de l'homme est le plus sollicitée, voilà ce que s'est proposé le but rationnel de l'enseignement de l'art et plus encore de la musique, dans l'éducation en général.

Seulement, si l'émotion est une faculté humaine, comme l'activité, comme la perception, comme la pensée, qu'elle a droit à l'existence au même titre que les autres fonctions, doit-elle en conséquence être soumise à une méthode rationnelle de maîtrise affective, comme à celle des autres maîtrises sous peine de voir réduire la musique à un moyen de vulgaire excitation des sens et des sentiments.

Comme toute éducation celle de la musique requiert beaucoup de prudence et de savoir.

Notre Conservatoire est totalement conscient de cette tâche et c'est pourquoi il s'est adjoint en amorce à l'enseignement instrumental des cours d'éducation musicale. Le résultat en est évident et très remarquable.

La troisième audition publique d'exercices d'élèves nous en apporte la preuve évidente. Et voici comment :

CLASSE DE MADEMOISELLE EMMA BONNICI

J'avais déjà nommé mon ami P. Tranoni, 8 ans, grand pianiste, qui cette fois s'est aimablement excusé, son principe étant, selon une entrevue confidentielle, de jouer une fois par an.

Je cite maintenant sans hésitation et sans aucune réserve Sami Mohieddine (8 ans) qui au bout d'un enseignement de six mois arrive, grâce à une méthode rationnelle et au dévouement de son professeur, à donner une exécution parfaite de «Coquette» de Philipp et «A la yonglovas» de Bartock.

Je cite encore le très élégant et délicieux Jimmy Weinblatt (8 ans) jouant avec beaucoup de maîtrise et une musicalité étonnante le «Gai laboureur» de Schumann et la «Marche» de Lavagnino.

Même résultat heureux pour Reine Barzilal dans les menusets de Bach et de Bartock et le spirituel «Coucou» et la vieille horloge de Pascal.

Et je dois m'arrêter spécialement à la très intéressante exécution d'un très jeune interprète, par ma jeune et folle

compatriote Mariel Mader du 1er mouvement de la Sonate op. 2 No 1 de Beethoven.

Surprenante transformation musicale, due à un enseignement intelligent et dévoué. A combien de reprises je fus sollicité d'apporter, en cours d'enseignement, la solution psychopédagogique de difficultés extramusicales auxquelles se heurtait l'élève ce qui dénote la haute conscience dont se trouve animée dans l'exercice de son sacerdoce son professeur. Que tous ces élèves me permettent de lui offrir ici la gerbe de notre commune admiration.

CLASSE MADAME RENEE FERRERI

Je dois également m'incliner devant la modestie de cette élève, qui malgré le savoir avec lequel elle prépare ses élèves. Voyez ce Joseph Nemmi qui tout petit joua comme un grand, le Menuet de Bach et la Sonatine de Beethoven. Donnez vous la peine d'assister à l'exécution magnifique de la Sonate en Ré maj. de Hayden par cette étonnante Mona Hana Filtri, et voyez comment Nicole Rodriquez joue Bach (Petit prélude) et Hummel (Eccossaise).

CLASSE Melle OSMO (CHANT)

Je regrette que seule Ariane Matalon figura au programme dans des œuvres d'auteurs fort intéressantes: Caldara: Comme raggio di sol. — Haendel: Ver di prati (aria de Popera Alcina) — Mozart: A Chloé: Ariette.

L'élève est une débutante puisque elle fait partie de l'enseignement primaire; cependant sa voix naturelle et l'enseignement adroit elle arrivera à s'imposer très bientôt à notre attention.

COURS SECONDAIRE ET SUPERIEUR DE PIANO. (CLASSE P. GUARINO)

L'enseignement de notre ami P. Guarino est trop bien connu pour en tresser des louanges. Sa modestie en sera touchée. J'ai déjà parlé ailleurs de Dory Marzi et de Lea d'Amara, Melle Hélène Chassapladakis et Jimmy Mavros feront mieux avec un peu plus de persévérance et de travail.

Pour terminer il nous fut donné l'occasion d'assister à l'exécution du Concerto à quatre pianos de Bach (d'après Vidal di). Une note spéciale à Melle Myriam Schechter et Lea d'Amara qui ont cette intuition indissoluble à chaque artiste de saisir l'esprit de l'auteur tout en se soumettant aux nécessités d'exécuter un ensemble. Mesdemoiselles F. Banoun et Laura Hourvitz appartiennent égale-

ment à cette jeunesse musicale studieuse qui font honneur à l'enseignement qu'elle reçoivent par un maître tel que P. Guarino qui doit être félicité pour le succès mérité de l'enseignement musical du Conservatoire.

Dr. G. Salerian

PEINTURE HUMAINEMENT REALISTE

Une œuvre récente de Frédéric Traffelet

J'étais à Berne, il y quelques mois et le peintre Frédéric Traffelet me conduisit voir la peinture murale qu'il venait de terminer. Avec sa simplicité toute particulière et avec une remarquable clarté il me donna des explications et renseignements.

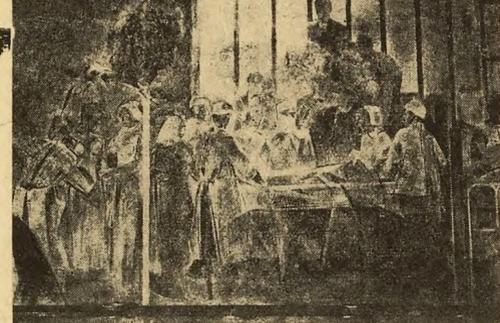
La salle des Sociétés qui se trouve au deuxième étage de l'Institut Theodor Kocher, sert aux professeurs, aux privat-docents et aux assistants des facultés de médecine et vétérinaire, pour tenir des conférences, des discussions et pour des réunions sociales.

Depuis plus de deux ans, le président de la Fondation Theodor Kocher, M. A. de Murrat, chargé le peintre Frédéric Traffelet, d'élaborer les projets pour la décoration de cette salle qui représenterait les sciences naturelles et la médecine.

Le professeur de Murrat ne voulait pas s'arrêter ici à l'allé-

nous voyons aussi une étrange construction en fil de fer, la Cage de Faraday, qui protège électriquement le chercheur et son objet des influences du champ magnétique et du monde extérieur.

Après l'intervalle de la porte, on assiste à la représentation de la médecine. Dans une atmosphère lourde et sombre, le commencement de la maladie, les médecins et les infirmières qui prennent le malade sous leur garde, le diagnostic et l'opération qu'on montre enfin aux étudiants. Comme troisième scène: le médecin et sa suite au lit du malade; l'espoir, la foi dans la guérison; au bas de la paroi, un étrange bouquet de fleurs qui réunit les plantes les plus importantes de la guérison: le pavot et la digitale — opium et digitalis — Tout ce tableau est illuminé et comme surveillé par l'apparition dominante de Theodor Kocher.



La troisième et dernière paroi nous montre une scène joyeuse sur un fond rouge et fleur: la fin de la maladie. Depuis ce moment, ce n'est plus l'espace fermé, mais le monde ouvert; une scène de récoltes, de beaux baigneurs dans une heureuse nonchalance. Tout à coup le ciel brillant s'assombrit; le tonnerre, la pluie, la grêle; une forme fragile s'enfuit.

Le peintre ne voulait pas clore son œuvre sans un regard vers l'éternité. Dans un paysage solitaire, la nuit, un jeune homme dort et rêve de son avenir; autour de lui, les oiseaux et un porc-épic prudent; au-dessus de lui, le ciel étoilé, une constellation du Sud depuis la Baleine jusqu'au Lion.

Ainsi, le peintre s'efforça de fermer le cycle et, à sa manière, servir la Science en lui élevant un monument.

Pour Frédéric Traffelet, il s'agissait surtout de trouver une échelle exacte pour cette composition, et tous les jours, pendant ces longs mois — Traffelet a travaillé pendant 19 mois consécutifs — s'inspirant des Italiens des temps passés, surtout Piero Della Francesca, Paolo Uccello, Masaccio et aussi Carpaccio, qui est peut-être celui qui l'a influencé davantage, particulièrement pour ce que dit de lui, en 1771, le Comte

Antonio Maria Zanetti, ciseleur sur cuivre, historien d'art, bibliothécaire de St. Marc de Venise, auteur d'une histoire de la peinture vénitienne: «L'une des plus grandes particularités de cette œuvre de Carpaccio» consiste je crois dans... l'impression qu'elle produit sur les cœurs des gens qui ne connaissent pas les choses de l'art.

Parfois, je me mets dans un coin de la chapelle de Ste. Ursule d'où je vois les fidèles entrer et après une courte prière, et même au milieu d'une prière, diriger leurs yeux vers ces peintures et, comme dit Horace «suspensit picta vultum mentemque tabella» restent avec le regard et l'intelligence fixés au tableau. C'est évident qu'ils comprennent chaque tableau superficiellement. Leur cœur parle cependant et ils arrivent à peine à contrôler l'émotion qu'ils ressentent et qu'ils ne peuvent cacher. La réalité reproduite par la peinture agit d'elle-même et produit ce grand effet sur la sensibilité de tout spectateur même sans l'aide de l'art.

D'ailleurs pour qui voudrait apprendre, ce serait une excellente leçon de peindre des tableaux dont la valeur n'est pas seulement comprise par les artistes, mais appréciés par des esprits éloignés de l'art.

Il me semble que celui-ci ne soit pas le but vers lequel se dirigent nos peintres modernes et, dans ce cas, la Peinture aurait vraiment besoin d'être ramenée vers son propre but d'origine.

Je ne prétends certainement pas qu'on peigne comme Carpaccio, mais qu'on se donne au moins la peine de rendre la simple vérité. La liberté artistique est permise si elle prête à la peinture lumière et force, mais elle ne saurait s'exercer pour gâter ou diminuer les qualités essentielles et originelles de l'art.

Pour Frédéric Traffelet, le Comte Zanetti disait des choses très justes et profondes. « Aussitôt terminée ma peinture — me dit-il — j'ai observé les gens qui venaient voir mon travail et j'ai eu la satisfaction de plaire aux plus raffinés comme aux gens les plus simples. Le secret de l'harmonie atteinte est dû certainement à l'extrême réserve que je me suis imposée. L'artiste moderne, à mon avis, se met trop en évidence, veut régner tout seul et oublie qu'il ne doit être que l'artisan pour la victoire à atteindre — la mentalité est si importante ».

Et ce qu'il dit, il le pratique: toute sa peinture émane, et en mêmes temps cache modestement une force, une sûreté, une sensibilité et raffiné de la couleur, une composition harmonieuse, une proportion précise: quelques traits qui vous disent tout... sans en avoir l'air.

Les visiteurs se rendant à Berne seront heureux d'admirer l'incomparable œuvre de Frédéric Traffelet. Nous les y convions.

C. B.

Si vous n'avez encore rien décidé pour vos vacances, la

"PHAROS S.A.E."

vous offre la possibilité de visiter

PARIS — LA COTE D'AZUR — CAP FERRAT
JUAN LES PINS — CANNES — ALPES ITALIENNES
RIVIERA — SAN REMO — LES LACS

EN PARTICIPANT A SA GROISIERE DE 37 JOURS AU PRIX DE L.E. 165

Départ d'Alexandrie 9/7/52
Retour d'Alexandrie 15/8/52

Séjours en FRANCE et ITALIE dans les hôtels de première catégorie.

Les places étant limitées inscrivez-vous dès aujourd'hui

RADIOS-RADIOGRAMOS

MARCONIPHONE

Le dernier mot de la Technique Moderne

le plus grand perfectionnement radiophonique pour faciliter la localisation des stations à ondes courtes

Seuls distributeurs

VOGEL & Co.

16 Sh. Adly Pachra — Le Caire — Tél. 53522

LA JOIE DE S'HABILLER

se résume en une coupe provenant de

chez

Melki's

Maitre Drapier

Rue Tewfik No. 13 — Tél. 20438 Alex.

R.C.A. 36149

NESCAFÉ

rehausse le café au lait

Nouveaux en vente le NESCAFÉ diaphane

ESTIVEURS!

Hâtez-vous de préparer votre itinéraire

La maison de réputation mondiale

THOS. COOK & SON

(Continental and Overseas) Ltd.

LE CAIRE: c/o Metropolitan Hotel, Sharia Ebn Thaalab, Kasr, El Nil
ALEXANDRIE: 1, rue Fouad Ier
PORT-SAÏD: 11, rue Sultan Hussein

met à votre disposition son entière et vaste organisation ainsi que toute son expérience.

Plus de tracas, plus d'ennuis elle assume pour vous tout ce fardeau

Les produits pharmaceutiques SANDOZ

sont en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

SANDOZ S.A.

BALE, (SUISSE)

Romainmôtier va célébrer quinze siècles de son histoire

La charmante cité de Romainmôtier, dont l'église — la plus ancienne de Suisse — fut fondée vers l'an 450 par saint Romain et son compagnon Lucien, célébrera le 1500^e anniversaire, tant de ce monument que de la ville elle-même, au cours de festivités fixées aux 28 et 29 juin prochains. A son origine, l'abbaye de Romainmôtier fut autonome, puis, entre 966 et 981, passa sous la juridiction de Cluny.

Au cours d'une réunion de presse tenue à Lausanne, les amateurs du Musée de Romainmôtier, en particulier MM. Jules Grandjean, conseiller national et député, Aimé Dubois, pasteur à Romainmôtier, et François Daulte, de Lausanne, secrétaire du comité, définirent l'importance des manifestations de ce brillant anniversaire, auquel participèrent les représentants du Conseil fédéral, du Conseil d'Etat vaudois, l'évêque de Saint-Claude et de nombreuses personnalités.

JAGOT - DESCOMBES & Co.

BLAGINI, BUCHTER & Cie. Succrs.

ALEXANDRIE: 7, Rue Sidi Metwalli — Tél.: 27.227-27.228
LE CAIRE: 21, Avenue Fouad Ier. — Téléphone 53.959

BROWN BOVERI

Machines et Appareils électriques — Turbines à vapeur — Chaudières — Centrales — Transformateurs — Moteurs — Soudure à l'arc — Traction électrique.

SCHLIEREN

Ascenseurs — Monte-charge.

LANDIS & GYR

Compteurs électriques

L. de ROLL

Equipements pour la métallurgie, les industries chimiques, etc.

BUHLER FRERES

Machines de meunerie

HARTMANN & BRAUN

Instruments de mesure

MICAFIL

Matériel isolant

SOCIÉTÉ SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET MACHINES

Moteurs diesel, machines à vapeur et compresseurs.

PROJETS D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES, THERMIQUES ET FRIGORIFIQUES — ELABORATION DE DEVIS — EXPERTISES — INSPECTION — SURVEILLANCE.

Le 600ème anniversaire de l'entrée de GLARIS dans la Confédération, vu par un de nos concitoyens

(Suite de la page 1)

La journée officielle avait été fixée pour samedi, 7 juin 1952. A dix heures du matin, les hôtes du canton se mirent en marche de l'hôtel « Glarnerhof »...

laborieux. La paix confessionnelle règne, et les disputes politiques n'ont lieu que dans des formes très modérées. La « Landsgemeinde » est la garantie la plus sûre pour notre démocratie et des droits traditionnels de chacun de nos citoyens.

une garde romaine sur la Letzli, le clan de Hazzo conquérant le pays du temps des Alamans, Saint Fridolin leur prêchant et les convertissant au christianisme, l'abbé de Säckingen à cheval avec sa suite et suivie par les gens de Glaris lui apportant dîmes et redevances, l'entrée de Glaris dans la Confédération, avec les landamans d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, le bourgmestre Rudolf Brun de Zurich, le landamann et le grand conseil de Glaris de 1352, la bataille de Näfels de 1388 avec Matthias Amibühl rassemblant ses fidèles au Rautihang et le landamann Vogel lui apportant des renforts.

na sur les sons de l'hymne national entonné debout par une énorme assemblée émue. Le soir, la pièce historique « Ds Glarnerländli isch nu chli » de Walter Hauser, contenant les trois actes « Farben des Landes », « Chronikon » et « Lob und Gelöbnis », écrite pour la plus grande partie en patois glaronnais, fut représentée sur l'énorme scène de la « Festhütte » devant un public de plus de 3000 personnes par un ensemble d'au moins 900 acteurs et chanteurs sous la direction du régisseur Werner Kraut de Zurich et du compositeur Josef Ivar Müller de Berne, qui avait écrit la musique. Nous pensons avec Walter Hauser que maint jeune Glaronnais sortant dans la nuit après cette représentation théâtrale et élevant ses yeux vers les cimes des montagnes où brûlaient de nouveaux les grands feux commémoratifs, sentit son cœur s'emplit de cette muette, mais tendre fierté, de ce véritable amour pour son natal, qui le remplit peut-être parfois au serment de la « Landsgemeinde », quand les mains des hommes libres s'élevèrent comme une forêt, ou à la lecture, chaque année sur le Fahrtsplatz de Näfels, de la liste des héros morts pour la patrie en 1388.

CONSEIL NATIONAL

(Suite de la page 1)

En ce qui concerne le postulat Duttweiler, le chef du département politique pense qu'une augmentation des taxes perçues sur les versements de l'O.E.C.E. à titre de prime pour couvrir les risques, se heurterait à l'opposition de l'UEP elle-même; elle entraînerait une augmentation du prix des exportations et des prestations de service suisses; elle aurait enfin le caractère d'une réévaluation discriminatoire du franc suisse. La création d'une société mixte est aussi irréalisable. Pour ces raisons, le Conseil fédéral rejette le postulat, mais il accepte celui de la commission, qui demande que l'économie privée remplace la Confédération comme bailleur de fonds à l'UEP. Le Conseil fédéral présentera à ce sujet un rapport aux Chambres.

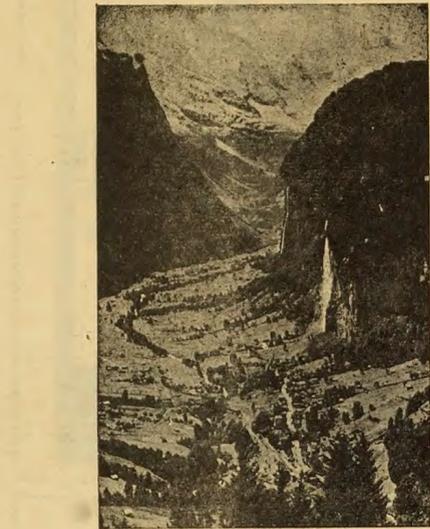
maintenu dans le texte du National. Enfin, par 88 voix contre 31, la Chambre maintient, sous une forme légèrement modifiée, à l'art. 55, une disposition permettant de réintégrer gratuitement dans la nationalité suisse les Suisses mariés à des étrangers et restés attachés à la Suisse avant l'entrée en vigueur de la loi. Le délai d'option est de douze mois.

Le projet retourne aux Etats.

Compte d'Etat

Parlant du Compte d'Etat M. Perréard formule les conclusions suivantes: En ce qui concerne les dépenses, des économies pourraient être réalisées dans deux groupes: personnel de l'Administration et subventions. Certains effectifs pourraient être réduits par une meilleure rationalisation du travail. La question des subventions aussi mérite d'être étudiée à fond. Malgré les nombreuses tâches qu'elle a dû assumer depuis 1939, la Confédération n'a pas trop mal supporté la période de guerre et celle d'après-guerre. Il n'en reste pas moins que le poids de la dette publique pèse lourdement sur elle, que les possibilités d'économies sont restreintes et que les perspectives de dépenses nouvelles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi, de même que le Conseil fédéral, nous ne pouvons pas envisager l'avenir sans une certaine inquiétude. Il suffirait, non pas d'une crise grave mais d'un simple ralentissement tant soit peu marqué dans les affaires pour que l'équilibre relatif que nous enregistrons soit dangereusement compromis. Il est donc à souhaiter que le Conseil fédéral se montre prudent dans la gestion de nos finances publiques et que de leur côté les Chambres en particulier fassent preuve de retenue lorsqu'elles sollicitent l'intervention de la Confédération. C'est à ce prix que nous pourrions maintenir notre équilibre financier, équilibre sans lequel la Confédération ne pourrait plus s'acquitter des nombreuses tâches dont elle a été chargée et de celles qu'elle devra encore assumer dans le domaine social.

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. SERVICE RAPIDE DE LUXE ALEXANDRIE-MARSEILLE-GENES (via Naples) par le s.s. "EL MALEK FOUAD" Prochains départs: Vendredi 20 Juin, Vendredi 18 Juillet, etc. etc.



de Nidwalden, de Lucerne, de Zurich, de Zoug et de Berne ainsi que des délégations des autres cantons, les autorités cantonales et communales glaronnaises, suivies enfin par des porteurs de drapeaux, des musiques militaires, des groupes de jeunes filles en costumes du pays et de tambours, qui clôturaient dignement ce cortège.

laisse en sol majeur pour orgue de Jean-Sébastien Bach. Les hôtes officiels se rendirent ensuite au banquet qui leur fut offert au « Schützenhaus » où les représentants de chaque canton invité présentèrent au pays de Glaris une splendide vitre héraldique avec leurs armoiries, tandis que nous, le peuple admirateur, allions nous disperser dans les restaurants de la ville, grands ouverts, mais bondés, nous régaler de la spécialité du pays, une magnifique « Kalberwurst mit Häröpfelstock und Zwätzsche » couronnée par un dessert exquis de « Glarnerpaste » véritable.

L'après-midi, un rayon de soleil trompeur annonçait que le temps allait s'améliorer. Il n'en fut, hélas, rien, et une véritable pluie glaronnaise, qui n'en finissait plus, vint tremper dès 3 heures les 2500 participants du splendide défilé historique, qui s'était mis en marche pour traverser la ville à 2 heures après les trois coups de canon obligatoires. C'était, il faut l'avouer, un cortège splendide, et animé, pleine de couleurs, qui se déroula sous nos yeux, l'histoire d'un pays qui, selon un mot de l'écrivain Georg Thürrer, n'avait, il est vrai, pas été le séjour préféré des Muses, mais avait par contre ouvert ses portes toutes grandes à Mars et, plus tard, à Mercure. Derrière une troupe de cavaliers et des musiques à vent, le cortège fut, comme il s'en faut, inauguré par Saint Fridolin en chair et en os, traversant les rues de Glaris à longues enjambées, comme s'il était descendu d'une des innombrables bandières flottant au vent dans la ville entière et portant son effigie. Puis vinrent des représentations de vieux contes et légendes glaronnais: Felix et Regula, les deux martyrs chrétiens de la légion thébaine, à l'occasion de leur fuite à travers Glaris; Ursus et Landolf, les deux frères auxquel, dit-on, le pays appartenait du temps des Alamans; une représentation de la légende des coqs de Glaris et d'Uri à l'occasion de la querelle entre ces deux pays à propos de l'Umerboden; puis toute une armée de fantômes, esprits et figures de légende, comme le « Chatzebachpaußli », le « Speicherswibbli », le « Pulstereiwibbli », le « Matschibegg » et la « Bergliantere ». Notons en passant que chaque groupe était précédé par un magistrat ou savant en toge noire et perriquet blanche, dambulant dignement à pas lents et portant devant lui un rouleau de parchemin où était inscrit en caractères antiques le sujet du groupe suivant. Puis vinrent des pages de l'histoire glaronnaise. On vit

L'arôme MAGGI améliore la saveur de vos mets à P.T. 15 Importé par NESTLÉ

Bière TUBORG Brune et Blonde

Imprimerie PROCACCIA

Malgré la pluie, personne n'alla se coucher cette nuit. Un peuple en liesse mangea, but, dansa et chanta dans la ville entière jusqu'aux petites heures du matin. Le lendemain, dimanche, 8 juin 1952, sous un ciel plus élément, le cortège fut répété l'après-midi, tandis que deux représentations supplémentaires de la pièce « Ds Glarnerländli isch nu chli » furent encore données l'après-midi et le soir.

WERNER WICHSER

POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE DU JEUDI 19 AU MERCREDI 25 JUIN 1952. JEUDI: Il n'y a pas de riche qui ne puisse recevoir... VENDREDI: Je suis riche des biens dont je puis me passer. (Vigée) SAMEDI: Il y a quelque chose de pire dans la vie que de n'avoir pas réussi, c'est de n'avoir pas essayé. DIMANCHE: De l'éclat du pouvoir ne soyez pas tenté... LUNDI: Je dormais et je révais que la vie est beauté; Je me réveillai et je vis qu'elle est devoir. (Kant) MARDI: Le temps est un serpent qui mord celui qui ne sait pas l'employer. (A. Dumas, père) MERCREDI: ...L'amitié doit surtout éclater aux choses qui le plus nous peuvent importer. (Molière)

Un adieu aux fromages suisses

Après l'échec de toutes les interventions au Congrès et au Département de l'économie publique pour la suppression des limitations des importations de fromages, la succursale new-yorkaise de l'Union suisse du commerce du fromage eut l'idée, lors d'un « pique-nique » avec les représentants de la presse de New-York, de prendre congé pour ainsi dire des derniers pains de fromage encore existants. Cette fête d'adieux fort bien réussie et très fréquentée eut lieu dans un hôtel de New-York. Trois grands pains de fromage, un Emmenthal, un Gruyère et un Sbrinz, ornaient la table de la salle de réception, alors que dans une autre salle, un buffet richement chargé de toutes les spécialités de fromages, avait été aménagé par le chef cuisinier suisse de l'hôtel. Une soupe au fromage et une fontaine de bouillonnante qui représentait les principes attractions de la table furent hautement goûtées, ainsi que les vins suisses servis à cette occasion.

NOUVEAUX MODELES JANTZEN



La tendance la plus récente en costumes de bains est le retour au classique « une pièce » avec le haut de type « camisole ». La coupe plus haute tend à souligner la taille. Les bretelles ajustables passent à travers un anneau au milieu du dos, mais peuvent être détachées et le costume de bain peut être porté sans bretelles pour les bains de soleil. Fait en Nilopent Jantzen il existe dans les tailles 32 à 40, en noir, bleu, Royal et dans les nouvelles teintes bleu/jaune, marron/gris, rouge/vert, et Royal/rouge.

LAI Linee Aeree Italiana Ligne ALEXANDRIE-ATHENES ROME-MILAN Départ d'Alexandrie chaque MARDI et VENDREDI à 9 h. 30 a.m. Pour informations s'adresser aux Agents Généraux: E.F.T.R.O. (S.A.E.) 21, Talaat Harb Pacha, - Tél. 28182 ou aux Agences de voyages membres de l'I. A. T. A.

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE S. A. E. ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99). Capital: Lstg. 800.000 Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie, Teinturerie, Fil à Coudre BUREAU à KARMOUS: Téléphone 2139. AGENCE au CAIRE 14, rue Gawhar el Qaid (Mousky) - Téléphone 51884 - R.C. CAIRE No. 10. COMPTOIR POUR LA VENTE DES FILS EGYPTIENS: 4, Rue Sultan el Sahel, Hamz soui. Téléphone 49470 R.C. CAIRE No. 10. MAGASINS DE VENTE à ALEXANDRIE: 14, Rue Chérif Pacha ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville. Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE: SOCIETE EGYPTIENNE DES INDUSTRIES TEXTILES S.A.E. TEl 25904 Usines à Moharrem Bey sur la rive gauche du Canal Mahmoudieh Capital: L.E. 500.000 Tissage du coton, lin, jute et soie. Blanchisserie, Teinture et impression. (R.C.A. 128) SOCIETE EGYPTIENNE DE L'INDUSTRIE DE BONNETERIE S.A.E. TEl 27493 Usines près du Pont de Moharrem Bey. Capital: L.E. 100.000 Lissage, Tricotage Bonneterie, Blanchiment Teinture de toute fibre textile (R.C.A. 10259) NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYES: 10.000

CREDIT LYONNAIS Préservez votre santé en buvant Les Eaux Gazeuses N. SPATHIS La boisson saine et rafraichissante par excellence

IONIAN BANK LIMITED FONDÉE EN 1839 CAPITAL AUTORISÉ ... £ 1.000.000 CAPITAL SOUSCRIT ... £ 600.000 FONDS DE RESERVE ... £ 200.000 DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE: ALEXANDRIE: 7, Rue Adib - R.C. 374. SUCCURSALE AU CAIRE: 34, Rue Adly Pacha - R.C. 75951 AGENCES EN EGYPTE: BENI-SOUEF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, M NIEH, TANTAH, ZAGAZIG LONDRES - GRECE - CHYPRE